

Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse

Date : 20.11.2014

Service : Agenda 21 – Ville durable

Sujet : **D-34**_Rapport annuel 2011 du Conseil administratif sur le Fonds chômage.

Question : Un-e commissaire demande si une association soutenue par le Fonds chômage bénéficie d'un crédit à la Fondetec.

Réponse :

L'Association La Barje a sollicité et obtenu une demande de crédit auprès de la Fondetec en 2012. Le montant ne faisant pas partie des données publiques, nous ne sommes pas en mesure de le fournir.

Le 27 novembre 2014.

Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse

Date : 20.11.2014

Service : Agenda 21 – Ville durable

Sujet : **D-34**_Rapport annuel 2011 du Conseil administratif sur le Fonds chômage.

Question : Un-e commissaire demande la liste des financements conjoints en Ville de Genève pour la même association.

Réponse : Voir annexe 1.

Le 27 novembre 2014.

Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse

Date : 20.11.2014

Service : Agenda 21 – Ville durable

Sujet : **D-34**_Rapport annuel 2011 du Conseil administratif sur le Fonds chômage.

Question : Un-e commissaire souhaite un détail de toutes les formations entreprises par des personnes en intégration socioprofessionnelle chez Caddie Service.

Réponse : Voir annexe 5.

A noter qu'il n'apparaît pas dans le tableau les personnes en Activité de Réinsertion (ADR) à 50% qui ont entrepris des formations hors de leur temps de travail chez Caddie Service. Ces formations sont décidées directement avec l'Hospice général et ne relèvent pas d'un suivi de l'association.

Le 2 décembre 2014.

Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse

Date : 20.11.2014

Service : Agenda 21 – Ville durable

Sujet : **D-34**_Rapport annuel 2011 du Conseil administratif sur le Fonds chômage.

Question : Un-e commissaire demande une clarification concernant les liens fonctionnels et financiers entre l'association Caddie Service et l'entreprise Mobilitéée Sàrl.

Réponse :

Dans le cadre du Fonds chômage, c'est l'association Caddie Service qui est l'interlocuteur.

Les liens entre l'association Caddie Service et Mobilitéée Sàrl sont ceux d'un mandant et d'un mandataire.

En tant que mandant, Caddie Service a confié à l'entreprise Mobilitéée Sàrl un mandat de direction de l'association incluant :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion administrative incluant le processus budgétaire et comptable ;
- la gestion de l'exploitation et de la logistique du service ;
- le développement des activités et prospection ;
- la mise à disposition des locaux, du mobilier et du réseau informatique.

Le montant des prestations fournies par l'entreprise Mobilitéée Sàrl est fixé au budget de l'association, voté chaque année par son assemblée générale.

Le mandat actuel pour la période 2012-2014 échoit au 31 décembre 2014.

Sur proposition de Mobilitéée Sàrl qui se réorganise à l'interne, le mandat ne sera pas renouvelé. La direction de l'association Caddie service sera ainsi formellement internalisée au sein de l'association dès le 1^{er} janvier 2015. Elle en devient directement salariée.

Le secrétariat du Fonds chômage n'est pas en possession des comptes de l'entreprise de conseils et de gestion de projets Mobilitéée Sàrl.

Les comptes 2013 de l'association Caddie Service, ainsi que le Rapport d'activité 2013 sont joints en annexes 2 et 3.

Le 27 novembre 2014.

Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse

Date : 20.11.2014

Service : Agenda 21 – Ville durable

Sujet : **D-34**_Rapport annuel 2011 du Conseil administratif sur le Fonds chômage.

Question : Un-e commissaire demande, pour chaque projet, quelle est la part de contribution de la Ville et qui sont les autres contributeurs.

Réponse : Voir annexe 4.

Ce tableau reprend l'ensemble des projets présentés dans le cadre du Rapport annuel du Fonds chômage 2013.

Le 2 décembre 2014.

Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse

Date : 20.11.2014

Service : Agenda 21 – Ville durable

Sujet : **D-34**_Rapport annuel 2011 du Conseil administratif sur le Fonds chômage.

Question : Un-e commissaire souhaite savoir pourquoi le service Agenda 21 - Ville durable ne se trouve pas rattaché au Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Réponse :

En premier lieu, pour des raisons historiques, la Délégation A21 a été rattachée au Département des finances et du logement (DFL) en 2007.

La Délégation travaillait à l'époque uniquement sur des questions environnementales et de bonnes pratiques au sein de l'administration. Ses tâches, principalement transversales, rejoignaient ainsi celles des directions, toutes transversales, rattachées au DFL.

Au fur et à mesure de l'accroissement de ses missions, la Délégation est devenue un service. Chacun de ses pôles (diversité et égalité, économie et emploi, ville durable, participation citoyenne) déploient ses activités en étroite collaboration avec l'ensemble des services de l'administration. Sa position au sein du DFL est donc légitime et utile puisque ce département a pour vocation principale de travailler au service de l'administration. Par ailleurs, plusieurs pôles ont des missions tournées vers les ressources humaines et collaborent notamment avec la Direction des ressources humaines.

Le 27 novembre 2014.

Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse

Date : 20.11.2014

Service : Agenda 21 – Ville durable

Sujet : **D-34**_Rapport annuel 2011 du Conseil administratif sur le Fonds chômage.

Question : Un-e commissaire souhaite connaître les conditions de stage à Comptabilis : durée, rémunération, type d'attestation délivrée à l'issue du stage.

Réponse :

La durée des stages chez Comptabilis varie entre 3 et 6 mois au maximum, selon la demande de l'institution qui envoie le stagiaire (OCE, Hospice général) et en fonction des besoins du stagiaire.

Ces stages doivent permettre aux stagiaires de compléter de manière ciblée les connaissances professionnelles dans un domaine où elles présentent des lacunes.

Ces stages ne sont pas rémunérés par l'association directement mais les stagiaires, durant leur période de stage, continue à percevoir leurs indemnités de chômage ou l'aide sociale, ceci en fonction de leur statut. Les stages à Comptabilis s'apparentent ainsi à un stage de formation, au sens des articles 59 et 60 LACI et 81 et ss OACI. .

A la fin du stage, l'entreprise Comptabilis délivre un certificat de travail qui mentionne que " X a travaillé au sein de la Fiduciaire Comptabilis, en tant qu'aide-comptable par exemple, du n au n+1, dans le cadre d'une mission à durée déterminée et qu'il a assumé les tâches suivantes, sous la responsabilité de ses référents. L'ensemble des tâches effectuées et les compétences du stagiaire sont détaillés.

Le 2 décembre 2014.